

2019

Rapport sur la gestion financière et budgétaire

**Agence
Exécutive
Education,
Audiovisuel
et Culture -
EACEA**

I. Introduction

L'Agence est soumise au cadre financier pluriannuel 2014-2020 qui constitue son encadrement de référence pour sa gestion budgétaire. Le budget est donc élaboré sur la base des actions déléguées à l'Agence regroupées dans ce qui est communément dénommé le "delegation package" qui a été présenté par la Commission et adopté par le Comité des Agences Exécutives en 2013.

Cette délégation s'est traduite par l'établissement d'une "Specific Financial Statement" (SFS), propre à l'Agence, précisant, par programme délégué et par année, les crédits du budget de l'Union Européenne (crédits EUR 28) et les postes autorisés. Ce SFS a, depuis la création de l'Agence, subi des modifications reflétant les changements opérés dans les programmes ou actions qui lui sont délégués.

Pour la confection de ses budgets, l'Agence dispose non seulement de ces crédits fixés par le SFS (EUR 28), mais aussi de crédits variables qui s'y ajoutent : les crédits E0 (contributions financières des pays de l'Association européenne de libre-échange – AELE) et les crédits R0 (contributions financières de pays tiers). En 2019 dans le cadre du 11^{ème} FED (Fonds Européen de Développement), des ressources liées à la gestion des fonds opérationnels gérés par l'Agence ont également été allouées. L'ensemble de ces crédits, en 2019 ont été suffisants par rapport aux besoins de l'Agence.

Depuis la conclusion de nouveaux SLA, l'Agence a souligné que leur mise en œuvre la plaçait devant des éléments d'incertitude qui prévenaient une planification optimale des crédits. Avec un peu de recul, même si la planification reste incertaine, il apparaît que les reports ont été mieux estimés en décembre 2018, les paiements effectués en N+1 s'étant révélés plus proches des besoins réels que l'année précédente. Les mesures correctrices qui ont été prises ont donc été fructueuses.

Même si l'Agence l'a déjà signalé, il est une nouvelle fois utile de rappeler que plus on s'éloigne du moment d'établissement de la SFS (2013), plus les hypothèses ou paramètres initiaux ayant servi à la planification pluriannuelle se fragilisent : taux d'inflation (pas pris en considération), structure du personnel, SLAs de la Commission, normes de sécurité, stratégies IT, crédits E0 et R0, etc. Ce phénomène de divergence progressive explique pourquoi le titre I, au détriment des titres II et III, prend avec les années une proportion plus importante. Et sur le dernier titre III, pourquoi, la ligne IT en support aux programmes absorbe l'essentiel du budget, à peine suffisant pour couvrir les coûts IT en croissance constante.

Pour le prochain MFF, il est à souhaiter que ce phénomène qui a compliqué la gestion budgétaire de l'Agence soit mieux contenu, particulièrement pour ce qui est de l'inflation et des coûts IT en support des programmes.

II. Cadre législatif

L'Agence exécute le budget opérationnel relatif aux programmes communautaires qui lui ont été délégués par la Commission. Le Directeur agit comme ordonnateur délégué en ce qui concerne la mise en œuvre de ces crédits opérationnels conformément aux obligations prévues par le règlement financier applicable au budget général de l'Union.

L'Agence exécute le budget administratif couvrant les frais de fonctionnement de l'Agence. Le Directeur agit comme ordonnateur en ce qui concerne la mise en œuvre de ces crédits administratifs et doit se conformer à cette fin aux obligations prévues par le règlement financier spécifique applicable aux agences exécutives.

Les états financiers et les rapports sur l'exécution budgétaire sont préparés en conformité avec :

- Le règlement (CE) N°58/2003 du Conseil du 19 décembre 2002 fixant le statut des agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires.
- La décision d'exécution de la Commission 2013/776/UE¹ du 18 décembre 2013 instituant l'Agence exécutive de l'Éducation, audiovisuel et culture pour la gestion de l'action communautaire dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture.
- Le règlement (CE) 651/2008 de 9 juillet 2008 modifiant le règlement (CE) 1653/2004 portant règlement financier type des agences exécutives en application du règlement (CE) 58/2003 portant statut des agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires.

Par ailleurs, pour tout aspect relatif au fonctionnement des agences exécutives qui n'est pas expressément défini par ce règlement, s'appliquent *mutatis mutandis* les dispositions du règlement financier général (UE, Euratom) du Parlement Européen et du Conseil 2018/1046 portant règlement financier applicable au budget général de l'Union.

- Les règles comptables de la Commission (basées sur les normes IPSAS) adoptées par le comptable de la Commission.

III. Budget initial et transferts

L'Agence a débuté l'année 2019 avec un budget initial de 51,482M€. Ce budget a été révisé le 29 juillet et le 23 octobre 2019 portant le budget successivement à 51,308M€, puis à 51,208M€. Enfin, une dernière révision a été adoptée le 18 décembre 2019 pour opérer des transferts importants devant permettre le financement partiel non prévu de l'entrée (onboarding) dans e-Grants.

En dehors de ces révisions budgétaires, le Directeur a autorisé trois aménagements (renforcement d'une ligne en provenance de deux autres lignes) au sein de l'unique chapitre 31 du titre III.

¹Telle que dernièrement modifiée par la décision d'exécution de la Commission du 5.11.2019 (EU) 2019/1855, JO L 285 du 6.11.2019, p.14

Volet Recettes du budget

Lignes	Intitulé	Budget final 2018	Budget initial 2019	1ère révision budget 2019	2ème révision budget 2019	Transferts	3ème révision budget 2019	Varition avec budget initial
	RECETTES							
1	SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE							
11	SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE							
111	Contribution des programmes							
1111	Contribution d "Erasmus +", programme de l'Union Européenne dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive (DG EAC)	27.024.496,00	29.253.794,40	28.905.237,94	28.810.837,68		28.810.837,68	-442.956,72
1112	Contribution d "Europe Creative", programme de l'Union Européenne dans les domaines de l'audiovisuel et la culture, au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive (DG EAC + DG CNECT)	12.528.684,00	12.481.727,20	12.476.473,00	12.476.473,00		12.476.473,00	-5.254,20
1113	Contribution d "Europe pour les Citoyens ", programme de l'Union Européenne visant à promouvoir la citoyenneté européenne, au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive (DG HOME)	2.232.597,00	2.236.320,00	2.227.000,00	2.227.000,00		2.227.000,00	-9.320,00
1114	Contribution des "instruments de coopération au développement" (DCI) et "instrument européen de voisinage" (ENI) au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de promouvoir la dimension internationale de l'enseignement supérieur et d'autres actions (DG DEVCO+DG EAC)	5.241.689,00	4.690.114,00	4.672.999,00	4.672.999,00		4.672.999,00	-17.115,00
1115	Contribution de l'Instrument de Partenariat (PI) au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de promouvoir la dimension internationale de l'enseignement supérieur et d'autres actions (FPI)	106.000,00	39.000,00	39.000,00	39.000,00		39.000,00	0,00
1116	Contribution du programme d "aide de préadhésion" (IPA) au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de promouvoir la dimension internationale de l'enseignement supérieur et d'autres actions (DG EAC)	776.157,00	732.595,80	727.900,00	727.900,00		727.900,00	-4.695,80
1117	Contribution du programme d "aide humanitaire" au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires (DG ECHO)	1.093.000,00	1.172.000,00	1.153.867,35	1.153.088,36		1.153.088,36	-18.911,64
1118	Contribution du programme European Solidarity Corps au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de créer des opportunités pour les jeunes de se porter volontaire ou de travailler à des projets dans leur pays ou à l'étranger au bénéfice de communautés ou de personnes en Europe.	375.000,00	653.778,60	883.456,71	878.635,96		878.635,96	224.857,36
	Total de l'article 111	49.377.623,00	51.259.330,00	51.085.934,00	50.985.934,00		50.985.934,00	-273.396,00
112	Contribution du FED							
1121	Contribution du Fonds européen de développement (FED)	311.000,00	223.000,00	223.000,00	223.000,00		223.000,00	0,00
	Total article 112	311.000,00	223.000,00	223.000,00	223.000,00		223.000,00	0,00
	TOTAL CHAPITRE 1 1	49.688.623,00	51.482.330,00	51.308.934,00	51.208.934,00		51.208.934,00	-273.396,00
	TOTAL TITRE I	49.688.623,00	51.482.330,00	51.308.934,00	51.208.934,00		51.208.934,00	-273.396,00
2	RECETTES DIVERSES							
21	PRODUIT DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES							
2111	Produit de la vente ou de la location de biens meubles et immeubles							
	TOTAL CHAPITRE 2 1	p.m. 0,00	p.m. 0,00	p.m. 0,00	p.m. 0		p.m. 0	0,00
2 2	RECETTES ET INDEMNISATION DE SERVICES FOURNIS A TITRE ONÉREUX							
2211	Recettes et indemnisation de services fournis à titre onéreux	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		p.m.	
	TOTAL CHAPITRE 2 2	0,00	0,00	0,00	0		0	0,00
2 3	REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DIVERSES							
2311	Remboursement de dépenses diverses	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		p.m.	
	TOTAL CHAPITRE 2 3	0,00	0,00	0,00	0		0	0,00
	TOTAL TITRE II	0,00	0,00	0,00	0		0	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	49.688.623,00	51.482.330,00	51.308.934,00	51.208.934,00		51.208.934,00	-273.396,00

Volet Dépenses du budget (révisions/transferts Titres I, II et III)

Lignes	Intitulé	Exécution Budget 2018	Budget initial 2019	1ère révision budget 2019	2ième révision budget 2019	Transferts	3ème révision budget 2019	Varition avec budget initial
1	DEPENSES DE PERSONNEL							
1 1	REMUNERATIONS, INDEMNITES ET CHARGES							
111	Agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs							
1111	Agents temporaires - salaires, indemnités, allocations et charges	12.633.938,81	13.855.000,00	12.905.000,00	12.800.000,00		12.682.050,76	-1.172.949,24
	Fonctionnaires mis à disposition	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		p.m.	
	Total article 111	12.633.938,81	13.855.000,00	12.905.000,00	12.800.000,00		12.682.050,76	-1.172.949,24
112	Agents contractuels							
1121	Agents contractuels - salaires, indemnités, allocations et charges	18.318.287,61	19.450.000,00	18.985.000,00	19.035.000,00		18.857.909,26	-592.090,74
	Total article 112	18.318.287,61	19.450.000,00	18.985.000,00	19.035.000,00		18.857.909,26	-592.090,74
113	Autre personnel externe							
1131	Intérimaires	2.599.999,84	1.500.000,00	2.000.000,00	2.250.000,00		2.100.000,00	600.000,00
1132	Stagiaires	296.561,16	305.000,00	301.604,00	301.604,00		301.604,00	-3.396,00
1133	Fonctionnaires et experts nationaux ou internationaux de même qu'agents du secteur privé détachés temporairement à l'Agence	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		p.m.	
	Total article 113	2.896.561,00	1.805.000,00	2.301.604,00	2.551.604,00		2.401.604,00	596.604,00
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1	33.848.787,42	35.110.000,00	34.191.604,00	34.386.604,00		33.941.564,02	-1.168.435,98
12	DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DEPENSES SOCIALES							
121	Gestion du personnel							
1211	Gestion administrative du personnel	494.980,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00		465.000,00	-35.000,00
	Total article 121	494.980,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00		465.000,00	-35.000,00
122	Développement professionnel et missions							
1221	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	333.614,35	360.000,00	360.000,00	280.000,00		280.000,00	-80.000,00
1222	Missions administratives	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		p.m.	
	Total article 122	333.614,35	360.000,00	360.000,00	280.000,00		280.000,00	-80.000,00
123	Dépenses sociales							
1231	Service médical	100.000,00	90.000,00	90.000,00	90.000,00		90.000,00	0,00
1232	Mobilité	60.000,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00		70.000,00	0,00
1233	Services sociaux et autres interventions	795.000,00	800.000,00	800.000,00	800.000,00		800.000,00	0,00
	Total article 123	955.000,00	960.000,00	960.000,00	960.000,00		960.000,00	0,00
124	Représentation et réunions internes							
1241	Frais de représentation, réunions internes et événements	12.972,48	40.000,00	40.000,00	120.000,00		120.000,00	80.000,00
	Total article 124	12.972,48	40.000,00	40.000,00	120.000,00		120.000,00	80.000,00
	TOTAL CHAPITRE 1 2	1.796.566,83	1.860.000,00	1.860.000,00	1.860.000,00		1.825.000,00	-35.000,00
	TOTAL TITRE I	35.645.354,25	36.970.000,00	36.051.604,00	36.246.604,00		35.766.564,02	-1.203.435,98
2	INFRASTRUCTURE ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
21	DEPENSES D'IMMEUBLES							
211	Loyers et charges							
2111	Loyers/usufruits et frais accessoires	2.900.000,00	3.000.000,00	3.000.000,00	2.950.000,00		2.950.000,00	-50.000,00
2112	Charges relatives aux immeubles	1.688.974,00	1.900.000,00	1.900.000,00	1.900.000,00		1.900.000,00	0,00
	Total article 211	4.588.974,00	4.900.000,00	4.900.000,00	4.850.000,00		4.850.000,00	-50.000,00
212	Aménagement des locaux							
2121	Aménagement des locaux et autres dépenses	3.000,00	50.000,00	20.000,00	20.000,00		20.000,00	-30.000,00
	Total article 212	3.000,00	50.000,00	20.000,00	20.000,00		20.000,00	-30.000,00
	TOTAL CHAPITRE 2 1	4.591.974,00	4.950.000,00	4.920.000,00	4.870.000,00		4.870.000,00	-80.000,00
22	DEPENSES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)							
221	Environnement TIC							
2211	Equipement de traitement de données et de télécommunication	118.767,56	250.000,00	265.000,00	515.000,00		515.000,00	265.000,00
2212	Applications informatiques	496.730,01	350.000,00	360.000,00	360.000,00		360.000,00	10.000,00
	Total article 221	615.497,57	600.000,00	625.000,00	875.000,00		875.000,00	275.000,00
222	Autres services IT et Telecom							
2221	Autres services externes pour le traitement des données	2.035.238,31	2.300.000,00	1.920.000,00	1.725.000,00		1.725.000,00	-575.000,00
	Total article 222	2.035.238,31	2.300.000,00	1.920.000,00	1.725.000,00		1.725.000,00	-575.000,00
	TOTAL CHAPITRE 2 2	2.650.735,88	2.900.000,00	2.545.000,00	2.600.000,00		2.600.000,00	-300.000,00
23	BIENS MEUBLES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT							
231	Mobilier, Matériel et installations techniques							
2311	Achat, location, entretien et réparation de mobilier, matériel et installations techniques	53.061,14	50.000,00	50.000,00	50.000,00		50.000,00	0,00
2312	Frais de manutention et déménagements	5.000,00	20.000,00	5.000,00	55.000,00		55.000,00	-15.000,00
	Total article 231	58.061,14	70.000,00	55.000,00	105.000,00		105.000,00	-15.000,00
2 3 2	Fournitures de bureau et frais de correspondance							
2321	Papeterie et fournitures de bureau	71.000,00	75.000,00	75.000,00	75.000,00		75.000,00	0,00
2322	Alfranchissement de correspondance et frais de port	45.000,00	60.000,00	60.000,00	60.000,00		60.000,00	0,00
	Total article 232	116.000,00	135.000,00	135.000,00	135.000,00		135.000,00	0,00
233	Acquisition et conservations d'informations							
2331	Bibliothèque, abonnement à des publications, acquisition d'information et archivage de documents	81.995,48	100.000,00	100.000,00	90.000,00		90.000,00	-10.000,00
	Total article 233	81.995,48	100.000,00	100.000,00	90.000,00		90.000,00	-10.000,00
234	Charges financières, juridiques et légales							
2341	Frais bancaires et autres frais financiers	250,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00		1.000,00	0,00
2342	Frais de contentieux, dommage et intérêts	100.000,00	100.000,00	120.000,00	50.000,00		50.000,00	-50.000,00
	Total article 234	100.250,00	101.000,00	121.000,00	51.000,00		51.000,00	-50.000,00
235	Autres dépenses de fonctionnement							
2351	Assurances et autres dépenses diverses de fonctionnement courant	2.625,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00		5.000,00	0,00
	Total article 235	2.625,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00		5.000,00	0,00
	TOTAL CHAPITRE 23	358.931,62	411.000,00	416.000,00	386.000,00		386.000,00	-75.000,00
	TOTAL TITRE II	7.601.641,50	8.261.000,00	7.881.000,00	7.856.000,00		7.806.000,00	-455.000,00
3	DEPENSES DE SUPPORT AUX PROGRAMMES							
31	DEPENSES LIEES A LA GESTION DES PROGRAMMES							
311	Réunions							
3111	Réunions	125.957,00	100.000,00	200.000,00	200.000,00	-66.368,84	133.631,16	33.631,16
	Total article 311	125.957,00	100.000,00	200.000,00	200.000,00	-66.368,84	133.631,16	33.631,16
312	Information, communication et publication							
3121	Information, communication et publication	416.869,49	500.000,00	500.000,00	480.000,00		431.901,98	-88.998,02
	Total article 312	416.869,49	500.000,00	500.000,00	480.000,00		431.901,98	-88.998,02
313	Traduction et interprétation							
3131	Traduction et interprétation	570.414,60	700.000,00	700.000,00	700.000,00	150.000,00	750.000,00	50.000,00
	Total article 313	570.414,60	700.000,00	700.000,00	700.000,00	150.000,00	750.000,00	50.000,00
314	Audits							
3141	Audits	1.017.880,00	1.100.000,00	1.100.000,00	1.100.000,00	-83.631,16	934.780,11	-165.219,89
	Total article 314	1.017.880,00	1.100.000,00	1.100.000,00	1.100.000,00	-83.631,16	934.780,11	-165.219,89
315	Missions							
3151	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	337.006,00	450.000,00	450.000,00	200.000,00		200.000,00	-250.000,00
	Total article 315	337.006,00	450.000,00	450.000,00	200.000,00		200.000,00	-250.000,00
316	Informatique spécifique							
3161	Informatique spécifique	2.914.846,79	3.401.330,00	4.426.330,00	4.426.330,00		5.186.056,73	1.784.726,73
	Total article 316	2.914.846,79	3.401.330,00	4.426.330,00	4.426.330,00		5.186.056,73	1.784.726,73
317	Autres dépenses liées à la gestion des programmes							
3171	Autres dépenses liées à la gestion des programmes	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total article 317	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	TOTAL DU CHAPITRE 31	5.382.973,88	6.251.330,00	7.376.330,00	7.106.330,00		7.636.369,98	1.385.039,98
	TOTAL DU TITRE III	5.382.973,88	6.251.330,00	7.376.330,00	7.106.330,00		7.636.369,98	1.385.039,98
	TOTAL DEPENSES	48.629.969,63	51.482.330,00	51.308.934,00	51.208.934,00		51.208.934,00	-273.396,00

IV. Exécution budgétaire

Le budget de fonctionnement 2019 de l'EACEA s'est élevé à 51,208M€ contre 49,689M€ en 2018 (dernière révision), ce qui correspond à une augmentation nécessitée par l'augmentation du titre I et par le financement partiel de l'entrée (onboarding) dans e-Grants.

Les crédits engagés s'élèvent à 51.099 M€ représentant 99,79 % du budget, ce qui surpasse l'objectif de 98 % fixé dans le programme de travail. L'an dernier, le taux d'exécution était de 97,87 %.

Les paiements sur ces engagements atteignent 44,815 M€ (crédits C1) représentant un taux d'exécution de 87,52 %, taux similaire à celui de l'année antérieure (87,92 %).

Par ailleurs, des 4,943 M€ des crédits qui avaient été reportés de 2018 à 2019 (crédits C8), 4,440 M€ ont donné lieu à des paiements, soit 89,82 %.

Le taux d'exécution des paiements C1 et C8 confondus s'est élevé à 87,72 %, ce qui est proche de l'objectif de 88 % du Programme de travail. Les crédits reportés non exécutés s'élèvent à 0,503 M€, soit 10,18 % des crédits reportés. Ce pourcentage est à rapprocher respectivement des 23 % et 13 % des années 2018 et 2017.

Les reports de crédits de 2019 à 2020 s'élèvent à 6,283 M€ équivalant à 12,29 % des crédits engagés. Le taux de report est supérieur à celui de l'année dernière (10,16 %), cette différence étant notamment imputable au financement de l'onboarding dans e-Grants dont la note de débit ne sera réceptionnée qu'en 2020.

IV.I Crédits de l'année 2019 (C1)

EACEA - Exécution budgétaire - 31/12/2019								
Fund Source: C1								
Ligne	Description	Crédits	Engagements	% Engagé	Payé	% Payé	Disponible Engagement	Disponible Paiement
1111	Agents temporaires	12.682.050,76	12.682.050,76	100,00 %	12.682.050,76	100,00 %	0,00	0,00
art. 111	Agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	12.682.050,76	12.682.050,76	100,00 %	12.682.050,76	100,00 %	0,00	0,00
1121	Agents contractuels	18.857.909,26	18.837.908,76	99,89 %	18.837.908,76	99,89 %	20.000,50	0,00
art. 112	Agents contractuels	18.857.909,26	18.837.908,76	99,89 %	18.837.908,76	99,89 %	20.000,50	0,00
1131	Intérimaires	2.100.000,00	2.079.697,89	99,03 %	1.894.515,17	90,22 %	20.302,11	185.182,72
1132	Stagiaires	301.604,00	301.603,68	100,00 %	301.603,68	100,00 %	0,32	0,00
art. 113	Autre personnel externe	2.401.604,00	2.381.301,57	99,15 %	2.196.118,85	91,44 %	20.302,43	185.182,72
Chap. 11	Rémunérations, indemnités et charges	33.941.564,02	33.901.261,09	99,88 %	33.716.078,37	99,34 %	40.302,93	185.182,72
1211	Gestion administrative du personnel	465.000,00	463.320,99	99,64 %	425.243,59	91,45 %	1.679,01	38.077,40
art. 121	Gestion du personnel	465.000,00	463.320,99	99,64 %	425.243,59	91,45 %	1.679,01	38.077,40
1221	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	280.000,00	263.649,01	94,16 %	159.598,15	57,00 %	16.350,99	104.050,86
art. 122	Développement professionnel et missions	280.000,00	263.649,01	94,16 %	159.598,15	57,00 %	16.350,99	104.050,86
1231	Service médical	90.000,00	90.000,00	100,00 %	49.755,00	55,28 %	0,00	40.245,00
1232	Mobilité	70.000,00	70.000,00	100,00 %	49.177,89	70,25 %	0,00	20.822,11
1233	Services sociaux et autres interventions	800.000,00	800.000,00	100,00 %	776.731,13	97,09 %	0,00	23.268,87
art. 123	Dépenses sociales	960.000,00	960.000,00	100,00 %	875.664,02	91,22 %	0,00	84.335,98
1241	Frais de représentation, réunions internes et événements	120.000,00	118.944,10	99,12 %	10.406,78	8,67 %	1.055,90	108.537,32
art. 124	Représentation et réunions internes	120.000,00	118.944,10	99,12 %	10.406,78	8,67 %	1.055,90	108.537,32
Chap. 12	Développement professionnel et dépenses sociales	1.825.000,00	1.805.914,10	98,95 %	1.470.912,54	80,60 %	19.085,90	335.001,56
Titre I	DEPENSES DE PERSONNEL	35.766.564,02	35.707.175,19	99,83 %	35.186.990,91	98,38 %	59.388,83	520.184,28
2111	Loyers, usufruits et frais accessoires	2.950.000,00	2.941.000,00	99,69 %	2.376.466,18	80,56 %	9.000,00	564.533,82
2112	Charges relatives aux immeubles	1.900.000,00	1.900.000,00	100,00 %	1.454.271,20	76,54 %	0,00	445.728,80
art. 211	Loyers et charges	4.850.000,00	4.841.000,00	99,81 %	3.830.737,38	78,98 %	9.000,00	1.010.262,62
2121	Aménagements des locaux et autres dépenses	20.000,00	20.000,00	100,00 %	0,00	0,00 %	0,00	20.000,00
art. 212	Aménagements des locaux	20.000,00	20.000,00	100,00 %	0,00	0,00 %	0,00	20.000,00
Chap. 21	Dépenses d'immeubles	4.870.000,00	4.861.000,00	99,82 %	3.830.737,38	78,66 %	9.000,00	1.030.262,62
2211	Équipement de traitement de données et de télécommunication	515.000,00	514.941,42	99,99 %	206.940,61	40,18 %	58,58	308.000,81
2212	Applications informatiques	360.000,00	359.788,82	99,94 %	347.843,90	96,62 %	211,18	11.944,92
art. 221	Environnement TIC	875.000,00	874.730,24	99,97 %	554.784,51	63,40 %	269,76	319.945,73
2221	Autres services externes pour le traitement des données	1.725.000,00	1.724.537,77	99,97 %	1.343.726,31	77,90 %	462,23	380.811,46
art. 222	Autres services IT et Telecom	1.725.000,00	1.724.537,77	99,97 %	1.343.726,31	77,90 %	462,23	380.811,46
Chap. 22	Dépenses de technologie de l'information et de la communication	2.600.000,00	2.599.268,01	99,97 %	1.898.510,82	73,02 %	731,99	700.757,19
2311	Achat, location, entretien et réparation de mobilier, matériel et installations tec	50.000,00	44.134,19	88,27 %	21.034,11	42,07 %	5.865,81	23.100,08
2312	Frais de manutention et déménagements	5.000,00	4.000,00	80,00 %	0,00	0,00 %	1.000,00	4.000,00
art. 231	Mobilier, Matériel et installations techniques	55.000,00	48.134,19	87,52 %	21.034,11	38,24 %	6.865,81	27.100,08
2321	Papeterie et fournitures de bureau	75.000,00	75.000,00	100,00 %	60.071,97	80,10 %	0,00	14.928,03
2322	Affranchissement de correspondance et frais de port	60.000,00	60.000,00	100,00 %	45.311,59	75,52 %	0,00	14.688,41
art. 232	Fournitures de bureau et frais de correspondance	135.000,00	135.000,00	100,00 %	105.383,56	78,06 %	0,00	29.616,44
2331	Bibliothèque, abonnement à des publications, acquisition d'information et arch	90.000,00	84.313,02	93,68 %	64.612,56	71,79 %	5.686,98	19.700,46
art. 233	Acquisition et conservations d'informations	90.000,00	84.313,02	93,68 %	64.612,56	71,79 %	5.686,98	19.700,46
2341	Frais bancaires et autres frais financiers	1.000,00	250,00	25,00 %	0,00	0,00 %	750,00	250,00
2342	Frais de contentieux, dommages et intérêts	50.000,00	50.000,00	100,00 %	0,00	0,00 %	0,00	50.000,00
art. 234	Charges financières, juridiques et légales	51.000,00	50.250,00	98,53 %	0,00	0,00 %	750,00	50.250,00
2351	Assurances et autres dépenses diverses de fonctionnement courant	5.000,00	2.400,00	48,00 %	157,13	3,14 %	2.600,00	2.242,87
art. 235	Autres dépenses de fonctionnement	5.000,00	2.400,00	48,00 %	157,13	3,14 %	2.600,00	2.242,87
Chap. 23	Biens meubles et dépenses de fonctionnement courant	336.000,00	320.097,21	95,27 %	191.187,36	56,90 %	15.902,79	128.909,85
Titre II	INFRASTRUCTURE ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7.806.000,00	7.780.365,22	99,67 %	5.920.435,56	75,84 %	25.634,78	1.859.929,66
3111	Réunions	133.631,16	123.731,90	92,59 %	123.537,51	92,45 %	9.899,26	194,39
art. 311	Réunions	133.631,16	123.731,90	92,59 %	123.537,51	92,45 %	9.899,26	194,39
3121	Information, communication et publication	431.901,98	431.901,98	100,00 %	196.473,19	45,49 %	0,00	235.428,79
art. 312	Information, communication et publication	431.901,98	431.901,98	100,00 %	196.473,19	45,49 %	0,00	235.428,79
3131	Traduction et interprétation	750.000,00	745.409,30	99,39 %	580.188,30	77,36 %	4.590,70	165.221,00
art. 313	Traduction et interprétation	750.000,00	745.409,30	99,39 %	580.188,30	77,36 %	4.590,70	165.221,00
3141	Audits	934.780,11	934.780,11	100,00 %	69.317,50	7,42 %	0,00	865.462,61
art. 314	Audits	934.780,11	934.780,11	100,00 %	69.317,50	7,42 %	0,00	865.462,61
3151	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	200.000,00	190.000,00	95,00 %	128.731,34	64,37 %	10.000,00	61.268,66
art. 315	Missions	200.000,00	190.000,00	95,00 %	128.731,34	64,37 %	10.000,00	61.268,66
3161	Informatique spécifique	5.186.056,23	5.185.876,23	100,00 %	2.609.969,03	50,33 %	180,00	2.575.907,20
art. 316	Informatique spécifique	5.186.056,23	5.185.876,23	100,00 %	2.609.969,03	50,33 %	180,00	2.575.907,20
Chap. 31	Dépenses liées à la gestion des programmes	7.636.369,48	7.611.699,52	99,68 %	3.708.216,87	48,56 %	24.669,96	3.903.482,65
Titre III	DEPENSES DE SUPPORT AUX PROGRAMMES	7.636.369,48	7.611.699,52	99,68 %	3.708.216,87	48,56 %	24.669,96	3.903.482,65
TOTAL		51.208.933,50	51.099.239,93	99,79 %	44.815.643,34	87,52 %	109.693,57	6.283.596,59

Exécution des crédits d'engagements

Des crédits alloués de 51,208 M€, 51,099 M€ ont été engagés, laissant un surplus de 0,109 M€ qui sera retourné au budget général en 2020. Les engagements représentent 99,79 % du budget (97,87 % en 2018).

Les engagements se répartissent comme suit :

- 35,707 M€ sur le titre I "Rémunérations, indemnités et charges" à rapprocher du budget alloué à ce titre (35,766 M€).
- 7,780 M€ sur le titre II "Infrastructure et Dépenses de fonctionnement" à rapprocher du budget disponible de 7,806 M€.
- 7,611 M€ sur le titre III "Dépenses de support aux programmes" à comparer aux crédits de 7,636 M€ alloués à ce titre.

Titre I (Dépenses de personnel)

Ce titre atteint un niveau d'exécution de 99,83 % (99,21 % en 2018).

Sur le chapitre "Rémunérations, indemnités et charges", comme chaque année, les révisions et les transferts en cours d'année ont conduit à réduire les dépenses liées aux agents temporaires et contractuels et à renforcer celles dévolues aux intérimaires, puisqu'en début d'année les postes en attente de recrutement ne sont pas couverts par les dépenses des intérimaires. Cependant, en 2019, un effort, qui se poursuivra dans les années à venir, a été fait pour contenir les dépenses des intérimaires.

Sur le chapitre "Dépenses de personnel", des ajustements ont été opérés en fin d'année pour transférer les surplus identifiés vers la ligne IT du titre III.

Titre II (Infrastructure et dépenses de fonctionnement)

L'exécution budgétaire sur ce titre (99,67 %) est supérieure à celui de l'année dernière (93,94 %). Ce taux montre que malgré les incertitudes liées à certains SLA, notamment celui conclu avec l'OIB, l'Agence est mieux parvenue à anticiper ses obligations. Il reste cependant à voir en 2020 si cette estimation se révèle ou pas proche de la réalité.

Titre III (Dépenses de support aux programmes)

L'exécution sur ce titre atteint 99,68 % (94,96 % en 2018), les surplus attendus ayant été regroupés avec ceux des autres titres pour permettre au mieux le financement de l'onboarding dans e-Grants.

Exécution des crédits de paiements

44,815 M€ de crédits de paiement ont été utilisés pour un taux d'exécution de 87,52 % (87,92 % en 2018).

Les paiements se répartissent comme suit :

- 35,186 M€ sur le **titre I "Dépenses de Personnel"**, soit 99,38 % du budget alloué à ce titre. Le solde de 0,520 M€ est reporté à 2020 et fera l'objet de paiements à la réception des factures.

- 5,920 M€ sur le **titre II "Infrastructure et Dépenses de fonctionnement"** représentant 75,84 % du budget disponible sur ce titre. Le solde de 1,859 M€ est reporté à 2020 et donnera lieu à paiements à la réception des factures.
- 3,708 M€ sur le **titre III "Dépenses de support aux programmes"** correspondant à 48,56 % des crédits disponibles sur ce titre. Le solde de 3,903 M€ est reporté à 2020 pour être payé sur base des factures reçues.

Les principaux paiements restant à réaliser sur les différents titres concernent essentiellement :

Titre I (Dépenses de personnel) :

- Comme chaque année, les montants restant à payer concernent les factures pour les intérimaires du mois de décembre ainsi que celles du chapitre 12 : formations, prestations de la DG HR et du Service médical, auxquels s'ajoute la facture de l'organisation de l'EACEA day de décembre 2019.

Titre II (Infrastructure et dépenses de fonctionnement) :

- **Chapitre 21 (Dépenses d'immeubles) :** Le taux d'exécution sur ce chapitre est de 78,66 % (75 % en 2018). Ce taux d'exécution est tributaire de l'OIB qui transmettra son décompte final des loyers et charges locatives en 2020.
- **Chapitre 22 (Dépenses de technologie de l'information et de la communication) :** Le taux d'exécution sur ce chapitre est de 73 % (73 % en 2018). Comme chaque année, des factures importantes restent à payer pour l'équipement IT et pour les prestations des consultants des derniers mois de l'année et du début de l'année suivante.
- **Chapitre 23 (Biens meubles et dépenses de fonctionnement courant) :** Les paiements atteignent 56,90 % (52,96 % en 2018) des crédits engagés. Pour la plupart de ces coûts, l'Agence ne maîtrise pas le calendrier de facturation, ce qui est davantage encore le cas pour les frais de contentieux, pour lesquels les factures sont délivrées selon les étapes de procédure.

Titre III (Dépenses de support aux programmes)

Les paiements sur ce titre s'effectuent en grande partie durant l'année N+1. En 2019, les paiements ont représenté 48,46 % contre 45,48 % en 2018. Comme chaque année une partie importante de ces paiements concernent les audits et la ligne IT en support des programmes.

IV.2 Exécution des crédits reportés (C8)

Les crédits reportés de 2018 s'élevaient à 4,943 M€.

Fin 2019, 4,440 M€ équivalant à 89,82 % des crédits reportés ont été consommés (76,98 % en 2018). La répartition est la suivante :

- 0,172 M€ (71,23 %) sur les crédits reportés du titre I,
- 1,468 M€ (88,38 %) sur les crédits reportés du titre II,
- 2,586 M€ (92,21 %) sur les crédits reportés du titre III.

Un montant de 0,503 M€ (1,351 M€ en 2018), représentant 10,18 % (23,02 % en 2018) des crédits reportés n'a pas été exécuté. La répartition est la suivante :

- 0,69 M€ (0,193 M€ en 2018) sur les crédits reportés du titre I,
- 0,192 M€ (0,745 M€ en 2018) sur les crédits reportés du titre II,

- 0,218 M€ (412 M€ en 2017) sur les crédits reportés du titre III.

L'exécution des crédits C8 s'explique par la meilleure anticipation des reports opérée en décembre 2018 malgré les incertitudes subsistantes, notamment sur les lignes impactées par le SLA conclu avec l'OIB ou d'autres SLAs.

Exécution des crédits C8

EACEA - Exécution budgétaire - 31/12/2019								
Fund Source: C8								
Ligne	Description	Crédits	Engagements	% Engagé	Payé	% Payé	Dégagements	Disponible Paiement
1131	Intérimaires	235.670,80	213.499,96	90,59 %	213.499,96	90,59 %	22.170,84	0,00
art. 113	Autre personnel externe	235.670,80	213.499,96	90,59 %	213.499,96	90,59 %	22.170,84	0,00
Chap. 11	Rémunérations, indemnités et charges	235.670,80	213.499,96	90,59 %	213.499,96	90,59 %	22.170,84	0,00
1211	Gestion administrative du personnel	87.928,06	55.137,95	62,71 %	55.137,95	62,71 %	32.790,11	0,00
art. 121	Gestion du personnel	87.928,06	55.137,95	62,71 %	55.137,95	62,71 %	32.790,11	0,00
1221	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	91.925,68	80.178,93	87,22 %	80.178,93	87,22 %	11.746,75	0,00
art. 122	Développement professionnel et missions	91.925,68	80.178,93	87,22 %	80.178,93	87,22 %	11.746,75	0,00
1231	Service médical	38.764,00	19.071,00	49,20 %	19.071,00	49,20 %	19.693,00	0,00
1232	Mobilité	8.018,15	5.151,56	64,25 %	5.151,56	64,25 %	2.866,59	0,00
1233	Services sociaux et autres interventions	10.768,86	10.768,86	100,00 %	10.768,86	100,00 %	0,00	0,00
art. 123	Dépenses sociales	57.551,01	34.991,42	60,80 %	34.991,42	60,80 %	22.559,59	0,00
1241	Frais de représentation, réunions internes et événements	4.762,96	2.189,14	45,96 %	2.189,14	45,96 %	2.573,82	0,00
art. 124	Représentation et réunions internes	4.762,96	2.189,14	45,96 %	2.189,14	45,96 %	2.573,82	0,00
Chap. 12	Développement professionnel et dépenses sociales	242.167,71	172.497,44	71,23 %	172.497,44	71,23 %	69.670,27	0,00
Titre I	DEPENSES DE PERSONNEL	477.838,51	385.997,40	80,78 %	385.997,40	80,78 %	91.841,11	0,00
2111	Loyers, usufruits et frais accessoires	575.769,49	558.750,72	97,04 %	558.750,72	97,04 %	17.018,77	0,00
2112	Charges relatives aux immeubles	303.041,67	302.287,26	99,75 %	302.287,26	99,75 %	754,41	0,00
art. 211	Loyers et charges	878.811,16	861.037,98	97,98 %	861.037,98	97,98 %	17.773,18	0,00
2121	Aménagements des locaux et autres dépenses	3.000,00	2.082,24	69,41 %	2.082,24	69,41 %	917,76	0,00
art. 212	Aménagements des locaux	3.000,00	2.082,24	69,41 %	2.082,24	69,41 %	917,76	0,00
Chap. 21	Dépenses d'immeubles	881.811,16	863.120,22	97,88 %	863.120,22	97,88 %	18.690,94	0,00
2211	Équipement de traitement de données et de télécommunication	23.839,30	19.278,97	80,87 %	19.278,97	80,87 %	4.560,33	0,00
2212	Applications informatiques	129.192,52	90.657,80	70,17 %	90.657,80	70,17 %	38.534,72	0,00
art. 221	Environnement TIC	153.031,82	109.936,77	71,84 %	109.936,77	71,84 %	43.095,05	0,00
2221	Autres services externes pour le traitement des données	489.788,15	400.956,21	81,86 %	400.956,21	81,86 %	88.831,94	0,00
art. 222	Autres services IT et Telecom	489.788,15	400.956,21	81,86 %	400.956,21	81,86 %	88.831,94	0,00
Chap. 22	Dépenses de technologie de l'information et de la communication	642.819,97	510.892,98	79,48 %	510.892,98	79,48 %	131.926,99	0,00
2311	Achat, location, entretien et réparation de mobilier, matériel et installations tec	29.503,42	25.735,99	87,23 %	25.735,99	87,23 %	3.767,43	0,00
2312	Frais de manutention et déménagements	3.960,00	1.400,00	35,35 %	1.400,00	35,35 %	2.560,00	0,00
art. 231	Mobilier, Matériel et installations techniques	33.463,42	27.135,99	81,09 %	27.135,99	81,09 %	6.327,43	0,00
2321	Papeterie et fournitures de bureau	6.748,71	4.804,66	71,19 %	4.804,66	71,19 %	1.944,05	0,00
2322	Affranchissement de correspondance et frais de port	3.383,43	3.383,43	100,00 %	3.383,43	100,00 %	0,00	0,00
art. 232	Fournitures de bureau et frais de correspondance	10.132,14	8.188,09	80,81 %	8.188,09	80,81 %	1.944,05	0,00
2331	Bibliothèque, abonnement à des publications, acquisition d'information et arct	3.878,18	3.878,18	100,00 %	3.878,18	100,00 %	0,00	0,00
art. 233	Acquisition et conservations d'informations	3.878,18	3.878,18	100,00 %	3.878,18	100,00 %	0,00	0,00
2341	Frais bancaires et autres frais financiers	250,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	250,00	0,00
2342	Frais de contentieux, dommages et intérêts	87.500,00	54.284,50	62,04 %	54.284,50	62,04 %	33.215,50	0,00
art. 234	Charges financières, juridiques et légales	87.500,00	54.284,50	61,86 %	54.284,50	61,86 %	33.465,50	0,00
2351	Assurances et autres dépenses diverses de fonctionnement courant	1.139,50	542,22	47,58 %	542,22	47,58 %	597,28	0,00
art. 235	Autres dépenses de fonctionnement	1.139,50	542,22	47,58 %	542,22	47,58 %	597,28	0,00
Chap. 23	Biens meubles et dépenses de fonctionnement courant	136.363,24	94.028,98	68,95 %	94.028,98	68,95 %	42.334,26	0,00
Titre II	INFRASTRUCTURE ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1.660.994,37	1.468.042,18	88,38 %	1.468.042,18	88,38 %	192.952,19	0,00
3111	Réunions	102.637,38	86.054,49	83,84 %	86.054,49	83,84 %	16.582,89	0,00
art. 311	Réunions	102.637,38	86.054,49	83,84 %	86.054,49	83,84 %	16.582,89	0,00
3121	Information, communication et publication	294.570,80	249.103,63	84,56 %	249.103,63	84,56 %	45.467,17	0,00
art. 312	Information, communication et publication	294.570,80	249.103,63	84,56 %	249.103,63	84,56 %	45.467,17	0,00
3131	Traduction et interprétation	101.788,30	101.788,30	100,00 %	101.788,30	100,00 %	0,00	0,00
art. 313	Traduction et interprétation	101.788,30	101.788,30	100,00 %	101.788,30	100,00 %	0,00	0,00
3141	Audits	807.589,00	804.592,94	99,63 %	804.592,94	99,63 %	2.996,06	0,00
art. 314	Audits	807.589,00	804.592,94	99,63 %	804.592,94	99,63 %	2.996,06	0,00
3151	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	116.826,46	56.146,87	48,06 %	56.146,87	48,06 %	60.679,59	0,00
art. 315	Missions	116.826,46	56.146,87	48,06 %	56.146,87	48,06 %	60.679,59	0,00
3161	Informatique spécifique	1.381.450,39	1.288.795,38	93,29 %	1.288.795,38	93,29 %	92.655,01	0,00
art. 316	Informatique spécifique	1.381.450,39	1.288.795,38	93,29 %	1.288.795,38	93,29 %	92.655,01	0,00
Chap. 31	Dépenses liées à la gestion des programmes	2.804.862,33	2.586.481,61	92,21 %	2.586.481,61	92,21 %	218.380,72	0,00
Titre III	DEPENSES DE SUPPORT AUX PROGRAMMES	2.804.862,33	2.586.481,61	92,21 %	2.586.481,61	92,21 %	218.380,72	0,00
TOTAL		4.943.695,21	4.440.521,19	89,82 %	4.440.521,19	89,82 %	503.174,02	0,00

V. Résultat budgétaire

BUDGET OUTTURN ACCOUNT FOR THE FINANCIAL YEAR 2019

	2019	2018
REVENUE		
Balancing Commission subsidy	+ 50.985.934,00	49.377.623,00
Other subsidy from Commission (FED)	+ 223.000,00	311.000,00
Fee income	+ 62.005,19	0,00
Other income	+ 62.005,19	3.399,41
TOTAL REVENUE (a)	51.270.939,19	49.692.022,41
EXPENDITURE		
<i>Title I: Staff</i>		
Payments	- 35.186.990,91	35.167.515,74
Appropriations carried over to the following year	- 520.184,28	477.838,51
<i>Title II: Administrative Expenses</i>		
Payments	- 5.920.435,56	5.940.647,13
Appropriations carried over to the following year	- 1.859.929,66	1.660.994,37
<i>Title III: Operating Expenditure</i>		
Payments	- 3.708.216,87	2.578.111,55
Appropriations carried over to the following year	- 3.903.482,65	2.804.862,33
TOTAL EXPENDITURE (b)	51.099.239,93	48.629.969,63
OUTTURN FOR THE FINANCIAL YEAR (a-b)	171.699,26	1.062.052,78
Cancellation of unused payment appropriations carried over from previous year	+ 503.174,02	1.350.960,52
Adjustment for carry-over from the previous year of appropriations available at 31.12 arising from assigned revenue	+ 0,00	0,00
Exchange differences for the year (gain +/-loss -)	+/- -1.333,08	-1.056,60
BALANCE OF THE OUTTURN ACCOUNT FOR THE FINANCIAL YEAR	673.540,20	2.411.956,70
Balance year N-1	+/- 0,00	0,00
Positive balance from year N-1 reimbursed in year N to the Commission	- 0,00	0,00
Result used for determining amounts in general accounting	673.540,20	2.411.956,70
Commission subsidy - agency registers accrued revenue and Commission accrued expense	50.312.393,80	
Pre-financing remaining open to be reimbursed by agency to Commission in year N+1	673.540,20	
Not included in the budget outturn:		
Interest generated by 31/12/N on the Commission balancing subsidy funds and to be reimbursed to the Commission (liability)	+ 0,00	0,00

L'Agence affiche un surplus budgétaire de 673.540,20 €. Ce surplus qui sera restitué aux DG de tutelle en 2019 s'explique comme suit :

- 109.693,57 € résultant de la partie non engagée des subventions 2019 reçues des DG de tutelle.
- 503.174,02 € provenant de la partie non utilisée des crédits reportés de 2018 vers 2019 en vue d'effectuer des paiements en 2019 qui tombent en annulation,
- 62.005,19 € : ce montant inscrit dans « autres recettes », provient de 3 ordres de recouvrements de 5.210,77 EUR + 2.653,42 EUR + 54.141,00 EUR
- Le total de ces montants, est diminué de 1.333,08 € résultant des pertes de change.

VI. Recettes globales 2019

	EACA	2019
	Revenue	
1 1 1 1 Subv.DG EAC(Erasmus+)		28.810.838,00
1 1 1 2 Subv.DG EAC + DG CNET(Europe Creative)		12.476.473,00
1 1 1 3 Subv.DG HOME (Europe pour les Citoyens)		2.227.000,00
1 1 1 4 Subv.DG DEVCO + DG EAC (DC/ENI)		4.672.999,00
1 1 1 5 Subvention: DG FPI (PI)		39.000,00
1 1 1 6 Subvention: DG NEAR + DG EAC (IPA)		727.900,00
1 1 1 7 Subvention: DG ECHO (EU AID)		1.153.088,00
1 1 1 8 Subv.DG EAC(ESC)		878.636,00
1 1 2 1 Subvention: FED		223.000,00
2 3 1 1 Remboursement de dépenses diverses		62.005,19
	Total revenue (a)	51.270.939,19

EACA: input table on budgetary revenue 2019					
Title	Description	Budget revenue	Entitlements established	Revenue received	Outstanding at the end of the year
1	Subvention de l'UE:	0,00	51.208.934,00	51.208.934,00	0,00
2	Recettes diverses	0,00	65.035,20	62.005,19	3.030,01
Sum:		0,00	51.273.969,20	51.270.939,19	3.030,01

VII. Biens et services nécessaires au fonctionnement de l'Agence

En ce qui concerne les biens et services nécessaires à son fonctionnement, l'Agence, conformément aux lignes directrices de la Commission, utilise par priorité des "Service Level agreements" (SLA) avec les services de la Commission et des contrats cadre interinstitutionnels lorsque ces derniers offrent la possibilité aux agences exécutives de les utiliser. Par conséquent, l'Agence lance un nombre très limité d'appel d'offres, dans la majorité des cas pour des marchés de faibles valeurs et lorsque les services recherchés ne sont pas couverts par des SLA ou lorsque l'Agence ne figure pas dans la liste des utilisateurs potentiels des contrats cadre existants.

L'Agence a conclu des SLA notamment avec :

- l'OIB pour la location et la maintenance de ses immeubles, pour l'accès aux crèches et garderie pour les enfants de son personnel,
- avec la DG HR pour les services de sécurité et pour les formations,
- avec le PMO pour la gestion administrative du personnel (calcul des salaires),
- avec la DG DIGIT pour la mise à disposition de certains "outils corporate",
- avec le Centre de Traduction,
- avec le Service Médical,
- avec la DG BUDG (en cours de renouvellement).

Les bâtiments J-59, J-70 et SPA II sont à disposition sur base d'un SLA conclu avec l'OIB.

L'Agence utilise les contrats cadre de la Commission pour des postes de dépenses importants comme l'achat de matériel informatique et de mobilier, le recours à des consultants informatiques, le recours à du personnel intérimaire.

En 2019, l'Agence a finalisé les contrats directs suivants :

Dans le cadre des contrats d'assistance juridique (procédures négociées), l'Agence n'a pas conclu de nouveaux contrats d'assistance juridique cette année et poursuit la mise en œuvre des contrats conclus en 2018 (4 dossiers recouvrement de créances, 2 dossiers Staff, un dossier annulation de décision, un dossier plainte pénale, et un dossier résiliation).

Une procédure négociée de marché interinstitutionnel a été lancée par l'Agence ERCEA (ERCEA/CAO/PN/2019/32) afin de couvrir les frais bancaires annuels de plusieurs Agences. Un contrat direct de 600 EUR a été conclu en direct par l'Agence en vue de couvrir les frais bancaires de 2020.

VIII. Systèmes de Contrôle (crédits administratifs)

1) Procédures

Depuis 2011, l'Agence a étendu le système de gestion décentralisée pour toutes les lignes budgétaires administratives. Cependant, un processus de vérification ex-ante de second niveau, limité à quelques lignes budgétaires, a été mis en place au second semestre 2011.

Il convient de souligner que les décisions d'attribution relatives aux procédures de passation des marchés sont signées par l'ordonnateur (Directeur de l'Agence ou chef de département).

2) Contrôle ex-ante de second niveau

64 transactions (37 paiements, 27 engagements) ont fait l'objet d'une vérification ex-ante de second niveau parmi lesquelles 2 ont été refusées, 52 ont été acceptées sans commentaires et sans demande complémentaire d'information, 7 ont été acceptées avec commentaires et 3 ont été acceptées suite à des compléments d'information ou à des corrections introduites à la demande du vérificateur financier ex-ante.

3) Rapports d'exception

En 2019, plusieurs rapports ont été enregistrés : un rapport d'exception (lié à un non-compliance event) relatif à une erreur d'interprétation du Guide des missions, un rapport lié à une mauvaise estimation de frais servant à couvrir les frais de transports scolaires auprès des écoles européennes, un rapport lié aux services d'un contrat d'assistance juridique pour lequel un avenant a été signé en retard, un rapport de non-compliance pour un contrat signé préalablement à sa validation complète en ABAC.

IX. Comptabilité

Depuis que l'Agence a acquis son autonomie financière, les systèmes financiers suivants sont utilisés pour gérer et implémenter le budget administratif :

- SAP est le système utilisé pour la tenue de la comptabilité d'exercice.
- En ce qui concerne l'exécution du budget, l'Agence utilise le système ABAC.
- Le logiciel «Business Object» est utilisé comme un outil de reporting pour la gestion budgétaire et financière.
- Ces systèmes mis à la disposition de l'Agence ont fait l'objet d'un SLA conclu avec la Commission (DG BUDG) qui sera renouvelé en 2020. A noter que la nouvelle méthodologie de calcul des coûts les alourdira considérablement. L'Agence s'attend à un doublement des montants qui lui seront portés en compte.
- "ABAC Assets" est le système utilisé pour gérer l'inventaire physique et financier sous le contrôle de la DG DIGIT.
- Enfin, l'Agence utilise depuis 2015 le système "Speedwell". Il s'agit d'un outil permettant de remplacer les circuits de validation sur support papier. Ce système a été validé par la Commission avant d'être utilisé par l'Agence.

A l'issue de son audit en 2019 la Cour des comptes européenne a donné une opinion favorable aux comptes annuels de l'Agence, confirmant la fiabilité des comptes de l'Agence.

X. Ressources Humaines

Sur les 108 postes d'agents temporaires autorisés en 2019, 97 étaient occupés fin 2019.

En ce qui concerne les agents contractuels, l'effectif cible de l'Agence pour 2019 était de 348 agents. De ces postes, 16 sont financés par la participation des pays tiers et 2 par les crédits FED. Sur les 348 postes, 332 étaient occupés au 31 décembre 2019.

Au total, le taux d'occupation de l'Agence, fin 2019 était de 94,08 %,

AGENTS TEMPORAIRES					
Grades	2018		2019		
	autorisés	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés	autorisés	Mouvements Octobre 2019	Après révision Octobre 2019
	Temp	Temp.	Temp		Temp.
AD 16					
AD 15	0		0		0
AD 14	7		8		8
AD 13	7		8		8
AD 12	6		9		9
AD 11	12		12		12
AD 10	15		17		17
AD 9	12		7		7
AD 8	9		7		7
AD 7	6		6		6
AD 6	5		5		5
AD 5	2		3		3
<i>Total grade AD</i>	81		82		82
AST 11	1		1		1
AST 10	2		0		0
AST 9	0		2	1	3
AST 8	1		1	-1	0
AST 7	3		3		3
AST 6	6		10		10
AST 5	11		7		7
AST 4	4		2		2
AST 3	0		0		0
AST 2					0
AST 1					0
<i>Total grade AST</i>	28		26		26
Total général	109	108	108		108
AGENTS CONTRACTUELS					
Groupe de fonctions	2018		2019		
	effectifs "cible"	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés	effectifs "cible"	Mouvements Octobre 2019	Après révision Octobre 2019
GF IV	108		109	-6	103
GFIII	165		166	10	176
GFII	76		69	-4	65
GFI	4		4		4
Total général	353	345	348		348
Grand Total	462	453	456		456